

Le Nouvel observateur ferme son magnétoscope numérique

La décision de justice condamnant [Wizzgo](#) à une lourde amende a provoqué des sueurs froides. Le site Internet du **Nouvel Observateur** a également mis fin à son service d'enregistrement numérique présent sur TéléObs.

Menacé de poursuite par les chaînes TF1 et M6, la direction du magazine n'a eu d'autre option que de suspendre **son magnétoscope** « *dans un souci d'apaisement* ».

Interrogé par l'AFP, Dennis Olivennes, directeur de la publication du Nouvel Observateur, a expliqué que « *la situation n'était pas claire, il y avait un débat avec TF1 et M6 et j'ai préféré suspendre ce service par souci de respect scrupuleux du droit* ». Et également pas soucis d'éviter toute accusation de piratage, sans doute.

Dennis Olivennes, dont le travail en commission avait servi de base à l'élaboration de la loi contre le piratage défendue par Christine Albanel sait à quel point il lui serait coûteux, en terme d'image, d'être accusé de copie illégale.

Alexandre Boussageon, responsable du site téléobs.com, a repoussé l'accusation de piratage. « *Notre système ne permettait pas à l'internaute de stocker les programmes* », se justifie t-il.

Lancé cet été, le site TéléObs était sous le coup de poursuites similaires à celles qui ont entraîné la fermeture de Wizzgo.

Wizzgo, créé au début de l'année 2008, proposait un service d'enregistrement. Le magnétoscope numérique, le iWizz, permettait d'enregistrer les programmes diffusés sur les chaînes de la TNT. Attaqué en justice par TF1 et M6, le site a été condamné à payer une lourde amende de **480.000 euros**. Cette lourde condamnation avait entraîné la fermeture du service.